

## Communiqué de notre correspondante à la DNAS

**Au cours de l'année 2022, l'accès au Portail malin devrait évoluer pour se mettre en règle avec le Règlement Général de la Protection des Données. Tous les postiers actifs, retraités.. devront se créer un accès personnel.**

**Le conseil de ma direction (voir dans le [magazine](#)) : CRÉEZ DÈS À PRÉSENT VOTRE COMPTE SUR LE PORTAIL MALIN**

Pourquoi ?

Pour obtenir des recherches plus précises, correspondant à votre profil, votre région et vos centres d'intérêt.

Mode opératoire

1. Cliquez sur le bouton « Créer mon compte », en haut à droite dans le bandeau supérieur du Portail malin.

Vous arriverez sur un formulaire qu'il convient de remplir.

2. Dans la catégorie «Mes identifiants», vous pouvez entrer l'adresse e-mail et le mot de passe de votre choix.

3. C'est ici que vous pouvez vous abonner à la lettre du Portail malin.

4. À la fin du formulaire, n'oubliez pas de préciser votre situation de retraité.

5. Pour finaliser votre inscription, cliquez sur «Créer mon compte».